

N°2021-23

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal s'est réuni en salle polyvalente à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc Monnet, Maire, en suite de convocation en date du dix-huit mars deux mil vingt et un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Nombre de membres en exercice : 29**

**Nombre de membres présents : 23**

**Présents :** Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Olivia SALLE, Cyprien DUBUS, Jean OULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Joffrey EMAILLE, Sandrine BROCART, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Daniela MORONVAL, Yannick LIÉVIN, Annie BAGGIO, Emmanuel CHARETTE

**Absents ayant donné procuration :**

Fabrice BAVENT donne procuration à Daniela MORONVAL

Michel MAILLARD donne procuration à Annie BAGGIO

Véronique ROTTELEUR donne procuration à Yannick LIÉVIN

Manuella DELESALLE donne procuration à Joëlle DUPRIEZ

Catherine MORTREUX donne procuration à Sandrine BROCART

Dominique SKRZYPczAK donne procuration à Amandine GOUDARD

**Absents :**

**Secrétaire :** Arthur WAGNON

**OBJET : Demande de subvention à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement pour la réalisation d'un programme de gestion différenciée et durable des espaces publics.**

Dans le cadre de son plan de préservation de la biodiversité, la commune va engager une étude sur les pratiques d'entretien des espaces verts et l'aménagement des espaces publics par un programme de gestion différenciée et durable des espaces publics.

La réalisation de cette étude est estimée à 14 000€ HT et pourrait faire l'objet d'un subventionnement auprès de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, à hauteur de 6 200.00

Aussi, il est proposé d'approuver la demande de subventionnement auprès de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement pour l'étude sur les pratiques d'entretien des espaces verts et l'aménagement des espaces publics, ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet :

Coût estimatif du projet		14 000.00 €
DREAL	subvention	6 200.00 €
Commune	Autofinancement	7 800.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

**Article 1 :** d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement pour financer cette opération, à hauteur de 6 200€

**Article 2 :** La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, et adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Fait à Templeuve-en-Pévèle, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,  
Luc MONNET

